

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU - SEANCE DU 14 JUIN 2022

Le jeudi 14 juin 2022, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 07 juin 2022 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Michel COURDEAU, Nathalie DUPUY, Alain COLLIN, Cendrine LAGRANGE, Isabelle PALFRAY, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Philippe DUPUY.

Excusés : Pierre HENNINOT a donné pouvoir à Pierre JAUBERTIE, Olivia DARTINSET a donné pouvoir à Guillaume DELPRAT, Christian BESSE a donné pouvoir à Guillaume DELRAT, Carla ABREU.

Absente :

La séance est ouverte à 18 h 35, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.
Le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Gaëlle NOUZAREDE. Il précise que Carla ABREU, suivante de liste, a donné son accord pour la remplacer.

I Commissions communales

a) Intervention d'Annick CIRARD

Annick CIRARD indique que, suite à la commission du mois de mai où des suggestions lui avaient été adressées, Franck PINON a retravaillé sur la programmation culturelle de la saison 2022/2023. Une réunion de présentation est prévue le 20 juin prochain avec la commission « Atrium ».

Concernant l'Atrium, Annick CIRARD rappelle qu'il avait été envisagé de confier la programmation culturelle à une association afin de décharger la mairie de lourdes contraintes administratives (une association a l'avantage d'une gestion plus souple). Des agents communaux avaient émis le souhait de s'investir dans cette association mais l'idée n'a pas été retenue par la commission. A ce jour, aucune décision n'a été prise quant à la création d'une association.

Nathalie DUPUY précise à cet effet qu'il ne s'agit pas d'un refus d'accepter ces agents dans l'association, ces derniers ayant fait preuve de professionnalisme et de compétences, mais pense qu'il serait souhaitable de solliciter les vernois afin qu'ils s'approprient l'Atrium et rajoute qu'il ne s'agit pas d'un désaveu des agents municipaux initialement volontaires dans ce projet, ces derniers n'étant pas exclus de cette association.

Emmanuel MOUTON rappelle qu'initialement, il était prévu que la commission puisse donner son avis et valider la programmation.

Annick CIRARD répond qu'une réunion a été organisée début mai avec Franck PINON pour donner les orientations culturelles mais que malheureusement très peu d'élus étaient présents. Elle rappelle qu'une nouvelle réunion de la commission est prévue le 20 juin où sera présentée la programmation culturelle et seront discutés des tarifs, avant approbation par le Conseil municipal.

Damien PASQUET indique qu'une association serait intéressée pour proposer des petits concerts, peu onéreux. Cela pourrait se faire dans la partie « hall-bar » de l'Atrium et permettrait de faire vivre cet espace à moindre frais.

L'idée est séduisante et une réunion sera organisée avec les personnes concernées.

Annick CIRARD informe également avoir rencontré une représentante du service culturel d'Eymet. Une mutualisation de spectacles est envisagée pour l'avenir.

Concernant la salle de Cendrieux, il est entendu de ne pas proposer le même type de spectacles et de ne pas faire de programmation aux mêmes dates.

Il est également indiqué que les tarifs de location pour les associations seront également rediscutés.

Concernant le marché des producteurs, chaque élu a été amené à faire part de ses disponibilités.

b) Intervention de Michel COURDEAU

Michel COURDEAU indique qu'une commission « finances » sera organisée afin de détailler et expliciter certaines taxes ainsi que le compte administratif.

c) Intervention de Brigitte BAZINGETTE

Brigitte BAZINGETTE indique que des représentants du Conseil Départemental et de l'association « Les Pieds dans le plat » ont visité le restaurant scolaire et échangé avec le personnel dans le cadre d'un projet d'accompagnement.

Cet accompagnement, suivi d'une formation des agents, vise à aider le service « cantine » à préparer des produits bio, du fait-maison et des produits locaux. A la rentrée prochaine, cet organisme viendra une semaine sur site pour apprendre et former les agents.

Concernant l'école maternelle, une étude de faisabilité a été demandée à l'ATD 24 pour la rénovation de la cour maternelle. Une réunion de concertation entre l'équipe enseignante, 2 parents d'élèves, la mairie et l'Atd 24 a permis de déterminer les principaux axes de rénovation, principalement une cour végétalisée, un coin potager, une piste de vélos, un mur d'escalade. L'étude devrait être finalisée à la rentrée prochaine.

Quelques dates à retenir :

20 juin : séance cinéma du périscolaire à l'Atrium

27 Juin : Olympiades de l'école maternelle

Durant l'été, une salle de classe de l'école élémentaire sera refaite et, selon la disponibilité des agents, il est prévu de commencer à repeindre les avant-toits de l'école élémentaire.

Brigitte BAZINGETTE soumet alors une demande d'un parent d'élèves souhaitant pouvoir inscrire son enfant, collégien, au périscolaire primaire, à titre dérogatoire, dans la mesure où son enfant se retrouve seul à la sortie du collège pendant 1 heure. Elle précise que Madame la Principale a été sollicitée afin de proposer une étude dirigée pour les élèves, après la classe. Une réponse est attendue à la prochaine rentrée scolaire.

Dans cette attente, le Conseil municipal se montre favorable, à titre exceptionnel et dérogatoire, pour accueillir cet enfant, sachant que cette autorisation pourra être annulée en fonction des effectifs et dès que le collège proposera ce service. Il conviendra de se renseigner auparavant d'un point de vue « assurances ». Il est précisé que la commune n'assurera pas le transport du collègue au périscolaire.

Enfin, Madame BAZINGETTE indique que la commune s'est positionnée auprès du Pays de l'Isle afin de recevoir durant la pause méridienne 2 agents proposant des animations sur le thème du gaspillage alimentaire.

d) Intervention de Nathalie DUPUY

Nathalie DUPUY fait le point sur différents sujets :

- Implantation de parkings à vélos : une subvention a été accordée par Périmouv. Cependant, il sera possible de demander une autre subvention, au cours du deuxième semestre, par l'intermédiaire d'Alvéole +. La commission s'est interrogée pour savoir s'il ne serait pas opportun d'acheter une partie de l'équipement envisagé, sachant qu'un montant de 7 000 € a été inscrit au budget, quitte à perdre la possibilité de le faire subventionner par cet organisme. Le Conseil municipal sera amené à délibérer sur ce point.
- Cabine à livres : ASPPI sera mandaté pour la réalisation de cabanes à livres. Il convient maintenant de déterminer le nombre et d'identifier les emplacements les plus judicieux. Une consultation sera lancée auprès des vernois.

- Tableau pour le lavoir : il conviendra de définir une date d'inauguration du lavoir et de prendre des mesures du mur pour définir la taille adéquate.
- Souscription pour la réfection de la toiture de l'église : Nathalie DUPUY s'occupe de monter le dossier.
- Adhésion à la charte de l'arbre : il conviendra de désigner un référent, lequel aura cependant une lourde tâche. Une analyse des avantages et des inconvénients sera réalisée auparavant.
- Achat de composteur : il a été présenté un composteur par l'entreprise Biotech permettant de produire en 4 semaines des engrais organiques. Ce matériel est innovant mais le coût d'investissement et de fonctionnement est cependant très élevé.
- Accueil des nouveaux vernois : il est prévu d'organiser une cérémonie d'accueil en octobre prochain.

e) Intervention de Pierre JAUBERTIE

Monsieur le Maire indique que la consultation pour les travaux de voirie 2022 a été lancée et que l'entreprise MURET, la moins-disante, a été retenue. Ces travaux concernent notamment l'implantation de 5 ralentisseurs, 3 en agglomération, 2 en voirie externe, à la Cougerie et Peyrefond ainsi que de la réfection de voirie.

Concernant les travaux de la rue Chaminade, ils seront réceptionnés en fin de mois. Monsieur le Maire précise que le Grand Périgueux a réalisé les travaux de construction du réseau pluvial jusqu'à la place du foirail.

II Comptabilité - Finances

a) Révision des tarifs du colombarium

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'acheter de nouvelles cases pour le colombarium. Il précise que le coût d'achat est important et propose alors de réviser le tarif d'achat des concessions au colombarium.

Après délibération, le Conseil municipal décide de porter l'achat d'une concession au colombarium à 600 € pour une période de 30 ans.

b) Avenant au contrat de Franck PINON

Monsieur le Maire indique que la programmation de la saison culturelle de l'Atrium ainsi que l'organisation administrative des spectacles nécessitent du temps, de l'expérience et des compétences. Il rappelle ainsi que Franck PINON, ancien DGA d'un service culturel d'une commune de 70 000 habitants, avait été mandaté par le conseil municipal afin d'assurer ces différentes missions pour l'année en cours.

Il indique que la programmation du premier semestre a donné satisfaction et propose, par avenant, de modifier le contrat initial afin de charger Franck PINON de la programmation culturelle de la saison 2022/2023.

Un projet d'avenant est proposé pour une durée de 12 mois pour un montant forfaitaire de 500 € par spectacle avec un volume de 10 spectacles minimum, du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur cette opportunité.

Ce dernier, à l'unanimité accepte de confier les missions de programmation et d'organisation de spectacles de l'Atrium à Franck PINON pour la saison culturelle 2022/2023.

III Foncier

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait souhaité acquérir 2 parcelles contiguës à la Maison de santé, appartenant à l'indivision CHANTEGREILH, situées en bordure de la rue Jean MOULIN.

En effet, une canalisation traversant ses parcelles, il semble opportun de les acquérir afin de ne pas créer de servitude et de pouvoir, si besoin, envisager un aménagement de l'accès.

Après plusieurs échanges, l'indivision CHANTEGREILH avait proposé la cession de ces parcelles pour la somme de 1 000 €, actée par délibération en date du 09 juillet 2019.

Cependant, un des héritiers étant mineur, il s'est avéré obligatoire de faire une requête auprès du juge des tutelles lequel a rendu une ordonnance autorisant la vente pour un prix compris entre 1 500 et 3 000 € suite à l'évaluation par 2 agences immobilières.

Monsieur le Maire demande alors à l'assemblée de se prononcer sur une nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition des parcelles AE n° 376 et 377 d'une surface de 76 m² pour la somme de 2 000 €.

IV Amélia 2

Dans le cadre du projet Amélia 2 géré par le Grand Périgueux, le Conseil municipal a donné son accord pour participer financièrement aux projets d'amélioration du logement de particulier.

Un dossier a été présenté en commission pour une habitation appartenant à Mme THOMAS Anastasia. Le montant de subvention à verser par la commune s'élève à 1 207 € 50 et concerne des travaux d'assainissement individuel.

V Personnel

a) Renouvellement d'un contrat aidé

Le Conseil donne son accord pour le renouvellement d'un contrat aidé à compter du 01 septembre 2022, pour une quotité de 20/35 ème.

VI Jury d'assises

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de 6 électeurs de la commune qui feront partis de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2023.

Sont ainsi désignés :

- LABROUSSE Pascale
- DELUBRIAC Mireille
- GRELLETY Yoann
- GAURY-MICHELEAU Christian
- DUPUY Sophie
- VANCAYEZELLE Nicole

VII Espace de loisirs intergénérationnel

a) Proposition de convention AMO

Après avoir présenté l'étude de faisabilité du projet de création d'un espace de loisirs intergénérationnel établie par l'ATD 24, monsieur le Maire indique qu'il serait opportun de signer une convention d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage afin d'être assisté durant toutes les phases préalables au lancement des travaux.

Il indique avoir reçu une proposition de l'ATD 24, d'un montant de 3 700 € H.T. pour les 2 tranches, décomposée en 3 phases :

- phase n°1 : préparation de la consultation
- phase n° 2 : assistance au choix du maître d'œuvre
- phase n° 3 : accompagnement après le choix du maître d'œuvre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter la proposition de convention susvisée,

b) Demande de subvention rectificative du Département

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle phase d'aménagement est prévue sur la parcelle arborée jouxtant l'Atrium. Elle consiste en la création d'un espace de loisirs intergénérationnel permettant de proposer des activités ludiques et sportives pour tout âge.

Il rajoute qu'une première demande de subvention a été déposée au cours du premier trimestre et indique qu'entre temps, de l'avis de techniciens et d'utilisateurs, il a été conseillé de remplacer le skate-park modulaire par un skate-park à coque (plus fonctionnel et nécessitant moins d'entretien de l'avis d'experts).

L'ATD a réalisé un nouveau chiffrage avec un surcoût par rapport à l'étude initiale.

Aussi, propose-t-il de redéposer une demande de subvention rectificative auprès du Département en tenant compte de cette nouvelle estimation ce qui est accepté à l'unanimité.

IX Administration

a) Modalités de publicité des actes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant, ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Il rajoute que les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, qui accepte, de choisir comme modalité de publicité des actes l'affichage en mairie.

X Projet de création de voie verte - Eglise Neuve-Vergt

Monsieur le Maire rappelle que le Grand Périgueux a en charge l'élaboration du schéma cyclable sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Il rajoute, qu'à l'instar de la voie verte récemment créée sur la commune de Sanilhac, il serait judicieux de prévoir une liaison Périgueux – Vergt en passant par le bourg d'Eglise Neuve de Vergt et de Sanilhac. Il précise que ce projet s'inscrit dans le plan global de déplacements du Grand Périgueux lequel vise à aménager, entre autres, les voies cyclables afin de limiter l'usage de la voiture particulière et favoriser les déplacements doux.

Il explique que la commune souhaite favoriser ce type de mobilité et a d'ailleurs déposé au premier trimestre un dossier de subvention auprès de Périmeuv pour l'implantation de plusieurs parcs de stationnement à vélos dans le centre-bourg. Il complète son exposé en indiquant qu'une liaison Vergt - Lac de Neufont est déjà actée et que la création d'une piste Vergt- Sanilhac permettrait ainsi de réaliser une jonction complète, en vélos, de Neufont jusqu'à Sanilhac puis Périgueux.

Aussi, propose-t-il à l'assemblée délibérante de demander au Grand Périgueux de réaliser une étude et de prévoir la création d'une piste cyclable sur l'axe Vergt – Périgueux, en passant par le bourg d'Eglise Neuve de Vergt et de Sanilhac.

Le Conseil municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président du Grand Périgueux afin de réaliser une étude pour la réalisation d'une piste cyclable allant de Vergt à Périgueux en passant par les bourgs d'Eglise Neuve de Vergt et de Sanilhac.

XI Questions diverses

a) Projet de réduction de la consommation d'éclairage public

Suite aux travaux de la commission communale, Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion est prévue avec le SDE 24, le jeudi 23 juin prochain afin de discuter de la mise en place d'extinction de certains candélabres une partie de la nuit.

b) Lac de Neufont

Monsieur le Maire indique que le lac sera fermé cet été. A ce jour, une fuite a été constatée sur la digue et est en cours de colmatage. Les travaux d'assainissement doivent débuter en septembre. Il est prévu une réouverture de la baignade et du camping en 2023, pour la guinguette, les travaux devraient se terminer plutôt en 2024.

c) Office de tourisme intercommunal

En remplacement de Delphine LABAILS, Philippe DUCENE, Maire de Val de Louyre et Caudeau a été nommé président de l'Office de Tourisme du Grand Périgueux.

d) Nettoyage de la Halle

Un nettoyage de la halle sera programmé par les services techniques.

L'ordre du jour est levé à 20 h

SIGNATURE DES ELUS

Pierre JAUBERTIE, Maire	
Annick CIRARD, 1 ^{ère} adjointe	
Michaël VIGIER, 2 ^{ème} adjoint	

Brigitte BAZINGETTE, 3 ^{ème} adjointe	
Michel COURDEAU, 4 ^{ème} adjoint	
Nathalie DUPUY, 5 ^{ème} adjointe	
Alain COLLIN, conseiller municipal	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Isabelle PALFRAY, conseillère municipale	
Sandrine HIVERT, conseillère municipale	
Emmanuel MOUTON, conseiller municipal	
Gaëlle NOUZAREDE, conseillère municipale	
Damien PASQUET, conseiller municipal	
Pauline AUBLANT, conseillère municipale	
Guillaume DELPRAT, conseiller municipal	
Olivia DARTINSET, conseillère municipale	
Christian BESSE, conseiller municipal	
Philippe DUPUY, conseiller municipal	

